



Procès-verbal de l'assemblée générale des parents de l'école secondaire Barthélemy-Joliette tenue le 12 septembre 2023 à l'agora de l'école à 19 h.

Nombre de parents présents à la rencontre : 104

Sont aussi présents

Robert Jacob jr, directeur

Pierre-Olivier Demers-Giroux, directeur adjoint, 1^{er} cycle

Nancy Lachance, directrice adjointe, 2^e cycle

Secrétaire de la séance : Karine Savard, secrétaire d'école

1.Ouverture de l'assemblée et lecture de l'ordre du jour

La séance est ouverte à 19 h 14 par la direction.

Il est demandé aux parents présents d'inscrire leurs noms et celui de leurs enfants qui fréquentent l'école secondaire Barthélemy-Joliette sur une liste de présence.

La direction souhaite la bienvenue aux parents présents.

La direction fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des ajouts sont souhaités. Aucune demande d'ajout. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les parents présents.

AGPBJ — 230912-001

2.Lecture et adoption du procès-verbal du 13 septembre 2022

La direction fait un résumé du procès-verbal. Aucune question n'est posée.

Il est proposé par Annie Blouin et secondé par Joanie Belley d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022 tel que présenté.

AGPBJ — 230912-002

3.Mot de la présidente

Considérant que la présidence est absente, aucun point.

4.Mot de la direction

La direction énumère quelques points abordés lors des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023. La régie interne du conseil d'établissement a été travaillé et le projet éducatif a été abordé lors des séances. Celui-ci fera également partie des sujets traités pour l'année scolaire 2023-2024.

Les parents sont informés de certains éléments sur lesquelles l'école a travaillé l'année dernière. Le logo des équipes sportives a été uniformisé afin d'avoir le même pour toutes les équipes sportives. Un responsable a également été nommé pour les équipes sportives RSEQ en parascolaire.

L'école offrira également aux élèves intéressés une formation PNCE (formation d'entraîneurs sportifs) ainsi qu'une formation de sauveteur en collaboration avec les organismes responsables.

Le coût pour un repas à la cafétéria a été augmenté à 7,50\$ par les responsables. Cependant, l'école a conclu une entente avec ceux-ci en absorbant une partie du coût, soit 0,50\$ par repas. Le prix d'un repas complet sera donc maintenu à 7\$.

Il est mentionné aux parents que la clientèle est en constante croissance à Barthélemy-Joliette. Une demande est en attente afin d'obtenir des classes modulaires.

Aucune question n'est posée.

5.Explications du processus d'élection, tenue des élections

Considérant plusieurs démissions et que le mandat de certains postes sont échus, quatre (4) postes de membres parents sont disponibles dont trois (3) pour un mandat de 2 ans et un (1) pour un mandat de 1 an, la procédure est résumée aux parents.

Il est proposé que Caroline Rondeau, directrice adjointe au premier cycle à Barthélemy-Joliette, assume la responsabilité de présidente d'élection.

Il est proposé par Bianca Bourbeau et résolu à l'unanimité de nommer Caroline Rondeau comme présidente d'élection.

AGPBJ — 230912 - 003

Il est proposé par Annie Blouin et résolu à l'unanimité que Pierre-Olivier Demers Giroux et Nancy Lachance soient nommés scrutateurs pour l'élection.

AGPBJ — 230912 - 004

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour les postes à combler. Il explique que tout participant qui a droit de vote peut proposer une personne éligible. Toute personne éligible peut se proposer elle-même. Si le nombre de candidature est inférieur ou égal au nombre de poste, les candidats seront élus par acclamation. Si le nombre de candidats est plus grand, un vote sera fait.

Parents posant leurs candidatures à titre de membres du conseil d'établissement :

- Mélanie Tardif
- Valérie Trudel
- Tania Mac Eachern
- Fanny Mayer
- Julie Lafrance
- Line Turner
- Émilie Lechasseur

Parent posant sa candidature comme membre parent substitut :

- Annie Blouin
- Stéphanie Lemieux

Le président demande si tous les candidats sont en accord avec leur mise en candidature. Aucune objection n'est prononcée. Chaque candidat fait une courte présentation sur les motifs qui le pousse à se présenter.

Considérant le nombre de poste à pourvoir et le nombre de candidat postulant, une élection a lieu par vote au moyen de bulletin de vote. Suite aux dépouillements des votes, voici les résultats

- Mélanie Tardif, mandat de 2 ans ;
- Fanny Mayer, mandat de 2 ans ;
- Line Turner, mandat de 2 ans ;
- Julie Lafrance, mandat de 1 an.

Il est demandé parmi les membres élus qui souhaite être le représentant aux comités de parents. Fanny Mayer signifie son intérêt, puisqu'aucun autre membre ne se manifeste, c'est madame Mayer qui est nommée représentante aux comités de parents.

Considérant que 2 membres parents substitués sont nécessaires, la direction demande aux parents qui n'ont pas été élus si ceux-ci souhaitent être membre substitut. Ceux-ci acceptent ainsi que 2 autres parents présents.

- Valérie Trudel
- Émilie Lechasseur
- Tania Mac Eachern
- Annie Blouin

AGPBJ — 230912 - 005

6.Intérêt pour la création d'un organisme de participation des parents (OPP)

LA direction explique le mandat de l'organisme et mentionne que l'implication demandée est participative et consultative. Plusieurs personnes démontrent l'intérêt à faire partie de l'OPP.

Il est proposé à l'unanimité de faire la création d'un organisme de participation des parents.

Le délégué à l'OPP sera sélectionné à la prochaine séance du conseil d'établissement.

AGPBJ — 230912 - 006

8.Fin de l'assemblée

La date de la prochaine séance du conseil d'établissement est fixée au 3 octobre 2023 à 18 h. L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Valérie Trudel, secondé par Annie Blouin, l'assemblée prend fin à 20 h 06.

AGPBJ — 230912 - 007

Présidente CÉ